

**COMMUNE DE HINDISHEIM
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 19 DECEMBRE 2016

Convocation du 12 décembre 2016

**PRESENTS : Mmes Christelle SCHNEIDER - Marie-Noëlle LAUER - Marthe HURTER –
Fabienne REINLING – Céline MARTZ-OFFERLE – Marie-Claire MUTSCHLER –
Clarisse NOISIEZ
MM. Pascal NOTHISEN – Nicolas NIEDERGANG – Jacky EBER – Alfred PERRAUT - Jean-
Luc HILL - Alain MUTSCHLER**

**Absents excusés : M. Eric CROIZET (procuration à Mme Christelle SCHNEIDER)
Mme Chantal MATARAZZI**

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs MEYER

Point à ajouter à l'ordre du jour :

**Point n°14 : Budget général : Dotation d'une provision pour risque dans le cadre des redevances
gravière non soldées à ce jour**

Accord à l'unanimité pour ajouter ce point.

Point à retirer à l'ordre du jour :

Point n°3 : Budget général annexe : Décisions modificatives

Accord à l'unanimité pour retirer ce point

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) BUDGET GENERAL : DECISIONS MODIFICATIVES

Le maire expose qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif du budget général. Il fournit aux conseillers les explications quant aux mouvements proposés, à savoir :

INVESTISSEMENT	DM 03					
Articles	RECETTES	Montants	Articles	DEPENSES	Montants	opération
			2138	Autres construction	-800	102
			2152	Installation voirie	800	101
					0	
FONCTIONNEMENT	DM 04					
Articles	RECETTES	Montants	Articles	DEPENSES	Montants	
			60631	Fournitures d'entretien	-1500	
			6188	Autres frais divers	3100	
			6218	Autre personnel extérieur	660	
			6257	Réception	500	
			63512	Taxes foncières	-2100	
			6411	Personnel titulaire	-4060	
			6413	Personnel non titulaire	3000	
			6454	Cotisation ASSEDIC	200	
			6455	Cotisation Assurances Personnel	200	
			65738	Autres organismes publics	350	
TOTAL		0	6574	Subv fonct person droit privé	-350	
					0	

Le conseil municipal après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'approuver les modifications à apporter au budget primitif du budget général telles que présentées ci-dessus.

3) BUDGET GENERAL ANNEXE : DECISIONS MODIFICATIVES

Point retiré à l'ordre du jour

4) ETAT DES CREDITS REPORTEES

Vu la situation des dépenses en matière d'investissement par rapport au budget primitif et aux décisions modificatives 2016

Vu les restes à réaliser

Considérant qu'il y a lieu de reporter les crédits des restes à réaliser pour permettre le paiement des factures d'investissement sur l'exercice 2017

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide avec 13 voix pour et 1 contre : Alfred PERRAUT

- De reporter sur 2017 les crédits d'investissements des restes à réaliser à savoir

DEPENSES				
ARTICLES		MONTANTS		opération
21312	Bâtiments scolaires	1700	<i>Remplacement radiateur logt EM</i>	102
2138	Autres constructions	1200	<i>Panneau signalétique atelier</i>	102
2138	Autres constructions	36817	<i>Rampe d'accès église</i>	102
2138	Autres constructions	4200	<i>Réfection inscription Monum Morts</i>	0
2151	Réseaux de voirie	218195	<i>Trvx Fbg Jardins et R Fossé</i>	101
2152	Installation voirie	800	<i>Panneau Hindse</i>	101
2183	Mat bureau et informatique	1000	<i>Matériel informatique EM</i>	0
2188	Autres immobilisations corporelles	1600	<i>Deco Noël et reliure</i>	
21534	Réseaux d'électrification	28600	<i>Trvx enfouissement réseaux R Fleurs</i>	101
202	Frais liés à la réalisation doc urbanisme	21137	<i>PLU</i>	0
20422	Subvention d'équipements versées	3843		
TOTAL		319092		
RECETTES				
ARTICLES				
1323	Département	40000		
1328	Autres subventions	28900		
1341	DETR	11700		
2762	Remb TVA	4700		
TOTAL		85300		

5) BUDGET GENERAL : REPRISE D'UNE PROVISION POUR RISQUE

Vu les délibérations du 22/12/2011, 10/12/2012, 19/12/2013, 18/12/2014 et du 22/10/2015 constituant une provision pour risque dans le cadre de la Zone Artisanale de la Kaltau totalisant au 31/12/2015 un montant de 266 883 €.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération.

Vu qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 les communautés de communes et d'agglomération sont entièrement compétentes en matière de Zones d'Activités Economiques pour leur création, l'aménagement, l'entretien et leur gestion.

Monsieur le Maire propose la reprise sur provision pour risque pour un montant total de 266 883 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- La reprise sur provision pour risque de 266 883 € qui élargera au compte 7815

6) FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER : ETAT D'ASSIETTE 2018 DES COUPES A MARTELER

M. Jacky EBER, adjoint au maire et Président de la Commission Agricole, Forestière et Environnement soumet au conseil municipal un programme des coupes devant servir d'assiette à la campagne de martelage 2018.

Selon l'article 12 de la charte de la forêt communale il appartient au conseil municipal d'approuver annuellement l'assiette des coupes à marteler.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De donner son accord sur l'état d'assiette 2017 des coupes à marteler tel que proposé par l'ONF portant sur 3,99 ha dans la parcelle n°21 et 4,47 ha dans la parcelle 4,47.**
- D'autoriser monsieur le Maire à signer les pièces s'y afférentes.**

7) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE HINDISHEIM, RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS ET MISES AUX NORMES

Monsieur le Maire propose de mettre en place un subventionnement associatif majoré à 20% pour tout projet d'intérêt public local dont l'objet serait la mise aux normes d'accessibilité, de sécurité des équipements (évolutions normatives notamment en matière d'incendie, sécurité, électricité, installations...), la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique ou de développement des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- de mettre en place une subvention majorée à 20% pour les projets de mise aux normes d'accessibilité, de sécurité des équipements ou de rénovation thermique**

8) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FRUITS-FLEURS-LEGUMES ET NATURE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Association Fruits-Fleurs-Légumes et Nature de Hindisheim Limersheim du 25/11/2016.

L'Association Fruits-Fleurs-Légumes et Nature souhaite, dans le cadre de la rénovation de l'ancien verger en prolongation du verger-école à l'entrée du village, procéder à la plantation de nouveaux arbres fruitiers en y ajoutant un espace floral décoratif à l'entrée du village.

A l'heure actuelle deux devis ont été demandés pour un montant total de 1098.02 € TTC, à cela se rajouteront 2 bancs.

Le montant définitif sera fixé après achèvement des travaux et remise des factures acquittées

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De donner un accord de principe à l'Association Fruits-Fleurs-Légumes et Nature de Hindisheim Limersheim pour l'attribution d'une subvention de 15% sur le montant total des travaux, sachant que le montant à verser sera défini sur présentation des factures acquittées.**

9) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION SPORTIVE DE HINDISHEIM

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Union Sportive de Hindisheim du 28/11/2016.

L'Union Sportive de Hindisheim a procédé à des travaux de remise à neuf de l'installation sanitaire à partir des chauffe-eaux jusqu'aux 3 vestiaires, en effet l'installation sanitaire datait de la construction du club house et de nombreux problèmes s'accumulaient. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise HBR de LIMERSHEIM pour un coût de 2 753.90 € TTC.

Il propose également de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2018.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

- **D'octroyer à l'Union Sportive de Hindisheim une subvention de 15 % sur le montant éligible de 2 753,90 € TTC, soit une subvention de 412.08 €,**
- **De procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2018,**
- **D'autoriser le maire à verser cette subvention.**

10) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION SPORTIVE DE HINDISHEIM : MISE A JOUR DE LA DELIBERATION DU 03 MAI 2016

Monsieur le Maire expose que par délibération du 03 mai 2016 le Conseil Municipal a donné son accord pour octroyer à l'Union Sportive de Hindisheim une subvention de 15% sur un montant estimatif de 15 798.82 € TTC pour la remise en peinture de l'extérieur du club-house.

Monsieur Sébastien MULLER, Vice-Président de l'Association a transmis un dossier comprenant la facture acquittée de l'entreprise HERGA et le décompte nominatif des heures effectuées par les bénévoles.

Le montant subventionnable s'élève à 4 332.94 €, représentant une subvention de 649,94 €.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour la délibération du 03 mai 2016.

Il propose également de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De mettre à jour la délibération du 03 mai 2016,**
- **D'octroyer à l'Union Sportive de Hindisheim une subvention de 15%, soit un montant total de 4 332.94 € représentant une subvention de 649.94 €,**
- **De procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2018,**
- **D'autoriser le Maire à payer la subvention.**

11) ADHESION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Monsieur le Maire explique que la commune est labellisée « Villes et Villages Fleuris » avec la distinction de Deux Fleurs depuis 2016. Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris développe auprès des communes adhérentes des outils de communication afin de les accompagner à améliorer la promotion auprès du grand public, il propose également une expertise dans la démarche environnementale et des formations.

Afin de pérenniser et de renforcer ce rôle, l'assemblée générale du CNVVF s'est prononcée en date du 02/06/2016 pour un élargissement à l'ensemble des communes labélisées du paiement d'une cotisation liée à l'usage d'une marques déposée à l'INPI. Cette cotisation annuelle qui devient obligatoire à compter du 1er janvier 2017 est calculée en fonction de la démographie des communes : elle s'élève à 200 euros pour les communes de 1001 à 5000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide avec 9 voix pour et 5 voix contre : Clarisse NOISIEZ, Marie-Claire MUTSCHLER, Alain MUTSCHLER, Alfred PERRAUT et Jean-Luc HILL

- **D'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris et charge Monsieur Le Maire d'acquitter la cotisation annuelle**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion et à payer la cotisation.**

12) CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE : LIEU DIT « LE NIEDERHAMM »

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de M. Gaël MEYER qui souhaite faire parquer ses chevaux sur le terrain correspondant à l'ancienne station d'épuration de Hindisheim (lieu-dit le Niederhamm).

Il propose d'établir une convention d'occupation précaire pour une durée indéterminée avec une redevance trimestrielle de 100 euros, révisable annuellement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide avec 12 voix pour, 1 abstention : Clarisse NOISIEZ et 1 voix contre : Alfred PERRAUT

- **D'accéder favorablement à la demande de M. Gaël MEYER**
Le Maire est chargé de rédiger la convention d'occupation précaire statuant sur les droits et obligations de M. Gaël MEYER dans le cadre de la mise à disposition du terrain sis à Hindisheim lieu-dit le Niederhamm section 38 parcelle 44 d'une superficie d'environ 1950m².
- **D'autoriser le Maire à signer la convention devant intervenir,**
- **De demander une redevance trimestrielle de 100 euros.**

13) DESIGNATION DES « NOUVEAUX » CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Maire indique qu'entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, une nouvelle composition du conseil communautaire doit être établie dans 3 cas distincts :

- en cas de création d'un EPCI à fiscalité propre ;
- en cas de fusion entre plusieurs EPCI dont l'un au moins est à fiscalité propre ;
- en cas d'extension du périmètre d'un EPCI à fiscalité propre par l'intégration d'une ou plusieurs communes, ou de la modification des limites territoriales d'une commune membre.

En l'espèce, cette nouvelle désignation des conseillers communautaires est nécessaire en raison de la fusion des Communautés de communes de Benfeld et environs, de la Communauté de communes du Rhin et de la Communauté de communes du Pays d'Erstein.

Ce regroupement entraîne une nouvelle détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et une nouvelle représentation pour les communes membres.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la commune de Hindisheim disposera de 2 sièges de conseillers communautaires à la Communauté de communes du Canton d'Erstein, soit 1 siège de moins.

L'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une nouvelle élection a lieu pour élire les conseillers communautaires. Ces nouveaux conseillers sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016 fixant la création de la Communauté de communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de communes de Benfeld et environs, de la Communauté de communes du Rhin et de la Communauté de communes du Pays d'Erstein ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2016 actant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du canton d'Erstein ;

Vu l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de Hindisheim dispose de 2 sièges de conseillers communautaires et perd 1 siège ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder à de nouvelles élections pour élire les conseillers communautaires ;

Considérant que les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Liste 1

Sont candidats :

- Monsieur Pascal NOTHISEN
- Madame Marie-Noëlle LAUER

Liste 2

Est candidate :

- Madame Marie-Claire MUTSCHLER

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 2

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 7

	Voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste 1	10	1	1	2
Liste 2	4	0	0	0

Sont donc élus :

Liste 1 :

- Monsieur Pascal NOTHISEN
- Madame Marie-Noëlle LAUER

14) BUDGET GENERAL : DOTATION D'UNE PROVISION POUR RISQUE DANS LE CADRE DES REDEVANCES GRAVIERE NON SOLDEES A CE JOUR

Vu l'état des restes à recouvrer auprès de l'Entreprise KLEIN ET CIE relatif à la redevance de la gravière sur l'exercice 2014 et l'exercice 2015 pour un montant de 16 592.30 € ;

Vu que ce recouvrement présente des risques ;

Vu le budget primitif 2016 ;

Le maire propose aux conseillers de constituer une provision pour risque pour un montant de 16 592.30 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De constituer une provision pour risque pour un montant de 16 592.30 €**

15) DIVERS

a) Informations

Organisation de la nouvelle Communauté de Communes du Canton d'Erstein en janvier 2017.

Démarrage des travaux rue du Faubourg des Jardins et au droit de l'atelier communal.

Démarrage des travaux d'accessibilité à l'Eglise Saints Pierre et Paul.

Accord pour la subvention au titre du contrat de territoire pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire donne des nouvelles de TUKUDA.

Le nouveau site de la commune www.hindisheim.fr est en ligne.

Le Bulletin d'Informations communales paraîtra début janvier.

Monsieur le Maire distribue le courrier de Mme Annie MUTSCHLER, Présidente du Cercle Saint Etienne, concernant un éventuel projet lié à l'impératif de mise en accessibilité du Foyer.

b) Urbanisme

-

Permis de construire modificatif

- MUTEL François-Adrien Lot n°3B ZA de la Kaltau
Suppression de la partie logement

Déclaration préalable

- U.S.Hindisheim rue du Stade

Pose d'un bâtiment modulaire
Accordée

Certificat d'urbanisme

- Maître EHRHARDT Thomas 86 B rue du Miroir
CU d'information

Déclaration d'intention d'aliéner

- SCP RUSTENHOLZ-TRENS
79 rue Principale (767 m²)
La commune ne fait pas valoir son droit de préemption
- SCP RUSTENHOLZ-TRENS
79 rue Principale (166 m²)
La commune ne fait pas valoir son droit de préemption
- Office notarial d'Ostwald
86B rue du Miroir
La commune ne fait pas valoir son droit de préemption

c) Planning :

6 janvier 2017 : Cérémonie des Vœux du maire
7 janvier 2017 : préparation de la Fête des Seniors
8 janvier 2017 : Fête des Seniors
11 janvier 2017 : Conseil Communautaire CCCE
23 janvier 2017 : Réunion PLU
24 janvier 2017 : Commissaire enquêteur PLU Bischoffsheim
24 janvier 2017 : Conseil Municipal
25 janvier 2017 : Deuxième Conseil Communautaire CCCE
28 février 2017 : Réunion PLU & Conseil Municipal

d) Tour de table :

M. Alain MUTSCHLER demande un bilan sur le coût du fleurissement (avec la durée de travail qui y est consacrée).

Mme Christelle SCHNEIDER remercie les personnes présentes à la Saint Nicolas ainsi qu'au Téléthon.

Mme Marie-Claire MUTSCHLER :

- demande si le sol de l'aire de jeux de la rue des Coquelicots est terminé. M. Jacky EBER répond que suite à un manque de dalles le chantier a dû être suspendu, il reprendra au printemps.

- constate qu'il y a beaucoup de places de parking dans la rue des Coquelicots à côté de l'aire de jeux, c'est un ensemble harmonieux.

Mme Clarisse NOISIEZ demande s'il y a plus de nouvelles quant à la vente de la maison de M. HERRMANN. M. le Maire répond qu'il ne se passera plus rien avant Noël.

Mme Marie-Noëlle LAUER constate que beaucoup de lycéens n'étaient pas informés de la Saint Nicolas, elle propose de communiquer davantage l'année prochaine.

La séance est levée à 23h00